

Délibération n°D20260059

Rapporteur : Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT

Service : Vie Associative et Sports
Secrétaire de séance : Hélène CORMIER

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-CINQ JUIN, à 18 heures,
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29, 28, 27 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 18/06/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE (1), Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU (2), Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU (3), Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

ABSENTS EXCUSÉS : Thierry LARELLE a donné délégation à Roger AUBRY
Catherine TAVEAU a donné délégation à Julie TEJERIZO
Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS
Farid EL KADI a donné délégation à Séverine PONS
Tom PHILIPPE a donné délégation à Fabien RUET
ABSENTS : Philippe MALLARD, Vanessa GOGUILLON.

(1) Départ au dossier n° 2 «Approbation du compte financier unique – Exercice 2025».
(2) Départ au dossier n° 4 «Décision modificative n°1 – Exercice 2026».
(3) Départ au dossier n° 2 «Approbation du compte financier unique – Exercice 2025».

RECOURS AU PARTENARIAT PRIVÉ - TOUR DE FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bergerac accueillera, le 11 juillet 2026, l'arrivée de la 8^e étape de la 113^e édition du Tour de France 2026, manifestation sportive majeure bénéficiant d'une forte couverture médiatique et d'une importante fréquentation populaire ;

CONSIDÉRANT que l'accueil de cette étape constitue une opportunité exceptionnelle de valorisation du territoire bergeracois, de promotion de son patrimoine, de son tissu économique, touristique, culturel et associatif, ainsi que de dynamisation du commerce local ;

CONSIDÉRANT que l'organisation d'un tel événement implique le respect d'un cahier des charges précis imposé par les organisateurs, nécessitant la mobilisation de moyens humains, techniques, logistiques et sécuritaires importants ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bergerac doit, à ce titre, assumer des coûts supplémentaires liés notamment à l'aménagement des espaces publics, à la sécurisation des parcours et des sites, à la gestion des flux de circulation et de stationnement, ainsi qu'aux dispositifs d'accueil du public et des partenaires ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Bergerac de faire de cet événement populaire un moment festif, fédérateur et accessible à tous, favorisant la cohésion sociale, l'animation du territoire et la participation des habitants, des associations et des acteurs locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les formules de partenariat présentées dans l'annexe à la délibération.
- **D'APPROUVER** les termes des conventions à signer avec les partenaires, jointes à la délibération.

- **D'ADAPTER** les conventions aux capacités, notamment financières, des différents partenaires.
- **D'AUTORISER** la signature par monsieur le maire desdites conventions de partenariat avec les partenaires, ainsi que tout document relatif à ces affaires.

Adopté par 32 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE (pouvoir), Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU (pouvoir), Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI (pouvoir), Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE (pouvoir), Gaëlle SCHNEIDER, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

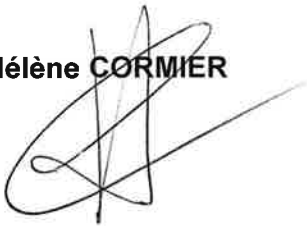
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 25/06/2026.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 2 JUL. 2026

et de l'affichage en date du - 2 JUL. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène CORMIER



Le Maire,

Fabien RUET

